

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2007-07-04

**Date de Convocation :**

21 juin 2007

**Nombre de délégués : 30**

Présents : 24

Absents : 6

Votants : 25

**Objet : Emplois  
saisonniers  
d'animateurs et  
directeur de centres de  
loisirs**

L'an **deux mil sept**, le 10 juillet à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier

**Etaient présents :**

C. de Vimal ; N. Liévens ; G. Bolac ; P. Philippot ; P. Leromain ; D. Mélou ; E. Lefèbre ; D. Costa ; C. Lamy ; M. Lethuillier ; B. Loquet ; M. Chassard ; B. Perrot ; B. Letellier ; J-C. Goyer ; J-L. Hudebine ; E. Gambuto ; D. Chéron ; C. Matelet ; Y. Relier ; J-F Cler ; T. François ; G. Lesueur ; C. Deseyne

**Etaient absents excusés :** D. Pautrat ; J. Técher ; G. Fournier ; M. Maisons ; C. Boucher ; G-R. Legeay ; G. Maufray

**Etaient absents non supplés :** D. Pautrat ; J. Técher ; J-C Lavigne ; D. Baubion

**Pouvoirs :** D. Pautrat à M. Chassard

Vu l'article 3 de la loi du 26 janvier 1994, relatif à la création d'emplois territoriaux pour un besoin occasionnel

Considérant le besoin d'encadrement de suppléance sur les périodes de vacances et l'obligation légale de pourvoir à l'encadrement des enfants inscrits dans les structures d'accueil situées à Bû et Chérisy

Le Président propose :

- la création de 5 emplois d'animateurs occasionnels dont la rémunération sera fondée sur la grille du grade d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe

- la création d'un emploi de directeur occasionnel dont la rémunération sera fondée sur la grille du grade d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe

- l'ouverture des ces emplois à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaire

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil communautaire

**Accepte** la création des emplois précités selon les conditions proposées

**Annule** la délibération n°2006-07-07 du 12 juillet 2006 relative à la création de 6 emplois occasionnels

Le Président,

Certifié exécutoire  
Reçu en Sous Préfecture le :  
Publié ou Notifié le :